



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2015

COMPTE-RENDU

PROCES VERBAL DE SEANCE

Étaient Présents : Mes Anny SANLAVILLE, Marie Thérèse RIGAUDIER, Agnès BOCQUEL, Sylvie PERMEZEL, Aurélie VARRIER, Christine ABDILLA , Irène CHINOUNE , Ms Emmanuel GENIQUET, Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Philippe MOREL, Daniel DELAGNEAU, Christophe MOYNE, Eric URIDAT, Thierry LABRUYERE.

Pouvoirs :

Christine NAVARRO à Marie-Thérèse RIGAUDIER
Dominique GUINET à Anny SANLAVILLE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse RIGAUDIER

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6/10/2015

Délibérations :

- Adhésion à l'association intermédiaire Serv'Emploi
- Achat diverses parcelles de terrain
- Avis sur demande de subvention pour travaux chemin Vert.
- Décisions modificatives n°5

Examen de devis.

Plan Communal de Sauvegarde et Document d'information communal sur les risques majeurs : présentation et mise à jour.

Avis du conseil municipal sur la consultation de cabinets d'architectes et sur l'opportunité d'anticiper un emprunt dans le cadre du projet école.

Avenir de la politique jeunesse et choix de gestion : communale ou associative.

Compte rendu de commissions et syndicats

Questions diverses

Informations

Questions diverses : Une question diverse est portée à l'ordre du jour sur la demande de Daniel Delagneau :

- Nantaise des eaux.

Le compte rendu du conseil du 6 octobre est approuvé. Cependant M. T. Labruyère fait remarquer que pour ce qui concerne la décision sur le transfert de la compétence GEMAPI à la CCDSV, les règles de vote auraient dû être énoncées avant le vote.

Mme le Maire présente l'association créée depuis le 5 juillet 2005. L'objet social de l'association est la gestion de tout dispositif d'insertion ou de réinsertion du public en recherche d'emploi en cohérence avec les organismes officiels.

SERV'emploi Dombes Saône est une association intermédiaire qui a pour objectif de répondre à un besoin de services auprès de plusieurs catégories de clients utilisateurs identifiés sur le territoire tout en proposant aux demandeurs d'emploi des mises à disposition et un accompagnement vers l'emploi pérenne souhaité. L'association est intermédiaire entre le demandeur d'emploi et le client utilisateur final.

La Commune de Sainte-Euphémie est utilisatrice des services de l'association pour ce qui concerne le remplacement de personnel indisponible pour le nettoyage à l'école. La commune a toujours été satisfaite du personnel délégué.

Pour pouvoir prendre part au vote des décisions lors des assemblées générales et se porter candidat pour intégrer le conseil d'administration, il faut être adhérent à l'association. Actuellement, constat est fait de la représentation des particuliers utilisateurs mais pas des collectivités. Pour équilibrer cette représentation, il est proposé aux collectivités d'adhérer moyennant la somme de 5 €.

Eric Uridat précise que le SMICTOM a pris une délibération en ce sens lors de sa dernière assemblée générale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de Sainte Euphémie à l'Association SERV'Emploi pour la somme annuelle de 5 €

II – Achat diverses parcelles de terrain

Mme le Maire donne la parole à Emmanuel Geniquet pour présenter ces projets d'achat de terrain qui font autant référence aux travaux de sécurisation du Bady qu'à la régularisation des propriétés sur la voirie communale : Rue des Moulins.

Pour le Bady : le compromis de vente a été signé et le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer l'acte authentique chez le Notaire. 410 m² sont à acquérir pour la création du parking, plus une régularisation du chemin existant qui n'est plus tout à fait tel que dessiné sur les plans du cadastre. A noter l'abandon de l'exploitant agricole de son indemnité d'éviction. M. Geniquet précise que depuis 2010, on ne peut plus acheter de terrain à titre gratuit ou pour l'euro symbolique. La totalité de l'achat porte donc sur :

- 410 m² à 8€ le m² pour un prix de 3280 €
- 206 m² à 0.50c le m² pour un prix de 107 €

Soit un montant total de 3387 € hors frais de notaire, estimés à 1900 € environ.

Pour la Rue des Moulins : afin de régulariser l'alignement rue des Moulins le long de la propriété de M. Pigeon, il convient d'acheter :

- 4m² de la parcelle A126,
- 50 m² de la parcelle A130
- 10 m² de la parcelle A754

Soit un montant total de 32 € hors frais de notaire estimés à 800 € environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce Pour à l'unanimité l'achat des parcelles référencées ci-dessus, et autorise Mme la Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant.

III- Avis demande de subvention travaux chemin Vert

Mme le Maire donne la parole à Didier Alban adjoint aux travaux qui présente le projet :

Le chemin vert est une voirie communale permettant de relier la RD 28 (Route de Reyrieux) à la RD 28 F (route de Trévoux). Ce chemin proche du futur collège de ST Didier de Formans permettra d'accéder à ce collège. Il est dans le périmètre des 2 Km du collège où la desserte par transport scolaire ne sera plus assurée. 60 habitations dont 5 lotissements sont desservies par ce chemin . Le chemin Vert fait partie du schéma directeur des cheminements doux élaboré par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Il a fait l'objet d'un début de cheminement doux avec la pose de plots en bois pour délimiter ce cheminement mais le sol est en mauvais état ainsi que le revêtement de la plateforme. La mise en place de ces plots en bois a condamné la possibilité de se garer pour les visiteurs des habitations. Les travaux consisteraient à :

- Créer quelques places de parking
- mettre en forme la plateforme du cheminement doux et son goudronnage
- mise aux normes d'accessibilité de l'abri bus
- refecton de la couche de roulement de la voirie.

Thierry Labruyère demande si ces travaux ne seraient pas subventionnables par la CCDSV. Didier Alban répond par la négative, car la compétence est du ressort de la Région.

Daniel Delagneau trouve le projet léger car mal étudié dans sa globalité. Il suggère de travailler avec la Commune de St Didier de Formans. Emmanuel Geniquet répond que c'est exactement ce que Didier a fait en allant voir la commune de St Didier.

Pour aider au financement des travaux, il convient d'autoriser Mme le Maire a faire les demandes de subvention : environ 7000 € (DETR, Conseil Départemental, et Région)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix Pour et 1 Abstention (Daniel Delagneau) Autorise Mme le Maire à signer toute demande de subvention pour le financement de ces travaux.

IV- Décision Modificative n°5

Emmanuel Geniquet présente l'exécuté du chapitre 012 qui présentera un solde négatif de plus de 7000 € une fois les traitements de décembre mandatés. Cette différence avec le budgété provient en partie des reclassements indiciaires de janvier 2015 des changements d'échelons et grades et des augmentations horaires du personnel pour l'école.

Il propose de transférer 8000 € du compte : 022 Dépenses Imprévues de fonctionnement au compte 6411 personnel titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette DM n° 5

VI- plan Communal de sauvegarde et Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

Emmanuel Geniquet 1^{er} adjoint présente les documents et leurs mises à jour.

VII- Avis du conseil sur la consultation de cabinets d'architectes et sur l'opportunité d'anticiper un emprunt dans le cadre du projet école

Gilles Lemoine, conseiller délégué a animé le 27 octobre une réunion concernant le « projet Ecole ».elle avait pour ordre du jour :

Le retour de la réunion de concertation de juin 2015 – les priorités – les préoccupations –les idées nouvelles,

- La réflexion sur les besoins,
- Le lieu d'implantation,
- Le choix d'un architecte : 4 seront consultés :
 - o Gérald LAFOND à Lyon

- Evelyne PETIT à Ecully
- Jean Luc FRENOY
- Laurent DOSSE

Daniel Delagneau demande pourquoi on ne consulterait pas le CAUE, organisme qui pourrait aider la commune à élaborer son besoin ?

Thierry Labruyère lui répond que ce serait un coût supplémentaire car la commune connaît son besoin et n'a pas besoin d'aide à ce niveau.

- Le financement : la question est posée sur le choix de recourir immédiatement à un emprunt ou d'attendre que les fonds propres de la commune aient été utilisés. Compte tenu des taux actuels proposés par les organismes bancaires, le conseil décide d'étudier plus précisément le recours à l'emprunt, et de rencontrer les banques : Crédit Mutuel, la Banque Postale, la Caisse des Dépôts.

VIII- Avenir de la politique jeunesse et choix de gestion

La question a déjà été abordée au conseil de septembre 2015. Cependant Mme le Maire reprend le document dont tous les conseillers ont été destinataires et qui reprend l'existant en matière de politique enfance et jeunesse.

Un débat s'instaure sur les deux solutions de gestion de cette politique qui serait regroupée, enfance (123 soleil) et jeunesse (association à créer) :

- 1) Redémarrer avec une délégation de cette politique à une association à créer (suite à la probable dissolution de l'association les Jeunes de Formans) en coordination avec 123 Soleil qui ne souhaite pas arrêter son activité.
- 2) Créer un centre de loisirs communal avec la création d'un poste de directeur d'animateur qui aurait à coordonner les actions des politiques communales.

M. Geniquet prend la parole et précise que la première solution demande de la vigilance sur les questions de délégations de responsabilité et que si on veut travailler sur une politique jeunesse, il faut prendre ses responsabilités, les assumer, et prendre des décisions pérennes. Que, à la longue les bénévoles s'usent et que l'association 123 soleil ne verrait sans doute pas d'un bon œil les interventions d'une personne étrangère à l'association.

Mme le Maire pense que, si en tant qu'élue elle ne porte pas l'idée que des bénévoles peuvent s'investir et être acteurs de la vie du village, c'est dommage ; c'est se priver de la possibilité de donner à des personnes motivées un mode de fonctionnement participatif. Elle préfère voir le verre à moitié plein plus tôt qu'à moitié vide.

Mme le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur deux points :

1^{er} point : sommes-nous enclins à une politique plus globale jeunesse et enfance ?

Pour : 19 voix.

2eme point : sur quel mode de gestion ?

Associative : 12 avis Pour.

Communale : 5 avis Pour.

Ne se prononcent pas faute de renseignements supplémentaires : 2 personnes (F. Bru et T. Labruyère)

COMPTE RENDU REUNIONS ET SYNDICATS :

Commission Travaux : Didier Alban

Salle Polyvalente : un projet de rénovation de la salle est en cours. Il comprendra :

- Le carrelage et les sols,

- Les normes d'accessibilité,
- Le circuit électrique,
- Un local de rangement,
- La surchauffe de la mezzanine
- La création d'un local – poubelles- (suite à l'incendie de ce début de semaine)

Un cabinet d'architecture sera mandaté à la suite du lancement d'une procédure adaptée.

SCOT : (Schéma de Cohérence Territoriale)

La principale décision de cette réunion a été l'ajournement de la révision prévue, suite aux modifications des territoires.

Le projet de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera discuté jeudi en réunion de bureau de la CCDSV.

Concernant le PLH (Plan Local de l'Habitat) deux solutions : soit un travail à l'échelle des 19 communes composant la CCDSV soit arrêt du PLH.

Concernant le PLU de la commune il date de 2004 et la commune avait le projet de le réviser, cependant, il est préférable d'attendre la décision sur le PLUI avant d'engager les frais de révision pour la commune.

Didier Alban informe l'assemblée que pour les travaux de création du trottoir de la Mouturière, 2064 € ont été attribués à la commune, au titre des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES :

Daniel Delagneau fait part au conseil municipal d'un problème de facturation de la Nantaise des Eaux attributaire du contrat d'affermage pour la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Depuis le mois d'Août, les usagers prélevés pour le paiement de leur consommation d'eau ne le sont pas et comme cela s'est déjà produit, la Nantaise va sans doute procéder aux 3 prélèvements en retard en même temps ce qui pose problème. A priori, la Nantaise des eaux aurait changé de système informatique et c'est ce changement qui aurait occasionné ces retards. M. Delagneau demande aux délégués du Syndicat des Eaux potables de faire remonter sa remarque ; ce qui sera fait et la réponse sera transmise aux élus dès que possible.

INFORMATIONS :

Anny Sanlaville : le jugement du Tribunal Administratif concernant l'affaire COMBE/ COMMUNE a été reçu en Mairie. Le permis modificatif a été annulé et la commune a été condamnée à payer la somme de 1000 € à M. COMBE.

Le 25/11/2015 à 19h30 une réunion est proposée pour faire le point sur :

- La loi Notre
- La GEMAPI
- Les transports et l'évolution politique petite enfance

Avec la participation de M. Etienne SERRAT vice-président de la CCDSV

Le 11 novembre prochain, une projection est proposée à Parcieux sur le thème : Tu avais 10 ans en 1940 : Raconte-moi !

Prochain conseil le 1^{er} décembre 2015 à 20h30

Séance levée à 23h15